TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Agnès Pannier-Runacher : « Le dérèglement climatique n'est plus une abstraction »

Arnaud Garrigues | A la une | actus experts technique | France | Publié le 25/04/2025

En cette période de remise en question de l'écologie – le fameux « backlash écologique » –, la ministre de la Transition écologique, Agnès Pannier-Runacher, défend l'idée d'une écologie populaire et territoriale. En mobilisant tous les opérateurs de l'État et en accordant davantage de souplesse d'action aux élus locaux, en première ligne face aux dérèglements climatiques et aux inquiétudes de leurs administrés.



[1]

La rigueur budgétaire menace-t-elle la transition écologique dans les territoires ?

Je ne pense pas, car cette dynamique repose avant tout sur des projets de territoires, et il en existe une multitude. Ce qui me frappe, quand j'échange avec les maires, c'est de voir à quel point leurs programmes sont concrets : ils concernent le quotidien des habitants, que ce soit la rénovation thermique d'une école ou la renaturation d'une zone.

Il est d'ailleurs assez frappant de voir se développer, au niveau national, un phénomène de « backlash [retour de bâton, ndlr] écologique », avec des remises en question des politiques en cours et des positions quasi hystériques, tandis que dans les territoires, les projets se

multiplient et les habitants en demandent plus. Par exemple, en matière de sobriété énergétique, une attitude désormais assez bien ancrée. Les citoyens s'intéressent aux enjeux écologiques, qui touchent de manière concrète leur quotidien. Et forcément, les maires s'en emparent.

A tel point que tous les maires font de l'écologie ?

Exactement. Parce que la rénovation d'une école, ça n'a pas de couleur politique. Tous les élus l'ont bien compris, ce sont eux qui payent la facture énergétique de leur commune et qui se rendent compte que ce qui est bon pour la planète peut aussi l'être pour leur budget. Les parents sont également ravis de voir que l'école est plus agréable, plus chaude l'hiver et plus fraîche l'été. Et puis, c'est aussi ce type d'entreprise qui concrétise bien un mandat, qui lui donne du sens. Certains élus, qui se préparent pour un troisième mandat, me disent que la part des démarches liées à l'écologie est passée de 10 % à 50 % de leur budget depuis leur première élection. Et ça, c'est une vraie nouveauté.

Y a-t-il une fracture entre les problématiques des parlementaires et celles des élus locaux ?

Je pense que le débat à l'Assemblée nationale est particulièrement clivant, parce qu'on est dans un moment où chaque groupe politique veut affirmer son identité. A cela, s'ajoute une forme de « trumpisation » des esprits à droite. Certains vont essayer de pousser un avantage électoral en faisant du « populisme écologique » en vue des élections internes à leurs partis – chez Les Républicains, en particulier – ou de l'élection présidentielle. Ces échéances induisent des prises de position plus clivantes. Et puis, au niveau international, il existe aussi une remise en cause de l'écologie. Elle est liée au fait que nous sommes en train d'entrer dans le dur, avec des épisodes climatiques extrêmes qui frappent de plus en plus de pays avec des dégâts considérables. Le dérèglement climatique n'est plus une abstraction.

Ces événements extrêmes ne devraient-ils pas provoquer une prise de conscience des citoyens ?

Ils créent une anxiété diffuse, car beaucoup ont le sentiment que nous sommes sans solutions. Et pourtant, bien des choses ont déjà été faites. Qui sait que nous avons baissé nos émissions de gaz à effet de serre de 22 % ces sept dernières années, sans sacrifier notre croissance ni déstabiliser la société ?

Tout l'enjeu, aujourd'hui, est de montrer qu'il existe des solutions sur un grand nombre de sujets, qu'elles vont nous permettre de faire des économies et bénéficier à toute la population. C'est le cas de la rénovation thermique, qui réduit les factures énergétiques, apporte du confort et diminue les émissions de gaz à effet de serre. Ce n'est pas juste un sujet écologique, cela concerne aussi le pouvoir d'achat et la qualité de vie.

La difficulté actuelle est de relier une politique de transition écologique qui paraît abstraite à des réalités concrètes à l'échelle des territoires. D'avoir une écologie populaire au service de la souveraineté du pays. Quand nous produisons de l'énergie bas-carbone en France, nous ne sommes plus dans les mains de pays comme la Russie pour la fourniture de gaz. Lorsque nous réemployons des appareils électroniques et les recyclons, nous atténuons notre dépendance aux pays producteurs de métaux critiques. C'est un vrai bénéfice pour la collectivité et, au passage, cela crée de l'emploi tout en réduisant notre empreinte environnementale.

Les élections municipales sont-elles une chance ou un risque pour l'écologie ?

C'est une opportunité énorme et je souhaite mobiliser les opérateurs de l'Etat pour permettre à tous les candidats d'utiliser les outils qui montrent à la fois l'impact du dérèglement climatique à l'échelle des territoires et les solutions pour y faire face. Cela concerne, par exemple, la protection des populations contre des risques de submersion marine ou d'inondations, ou l'amélioration du cadre de vie avec la création d'espaces verts et de zones végétalisées qui feront baisser la température là où il y a des îlots de chaleur. Nous disposons d'une boîte à outils extraordinaire, et je souhaite que les futurs maires s'en emparent pour identifier les actions correspondant à leurs propos politiques et, surtout, qui répondent aux besoins de chaque territoire, en étant dans le concret.

Parlons du fonds vert, raboté en 2025. Quelles seront ses priorités ?

Le fonds vert est un outil simple, fongible, multi-objet, qui s'adapte aux besoins de chaque collectivité, en mettant rapidement les crédits à disposition. L'année 2025 a permis une avancée avec le fonds climat territorial. Une circulaire a récemment expliqué comment il serait mis en œuvre. Il nous reste encore à définir la répartition des crédits, mais l'idée est que 200 millions d'euros soient délégués au bloc communal pour financer les actions de son plan climat-air-énergie territorial, sans avoir de nouveau dossier à faire valider. On conjugue - efficacité, simplicité et rapidité.

J'ai aussi souhaité, avec François Rebsamen [ministre de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation], soutenir deux sujets prioritaires : l'adaptation au changement climatique et la réhabilitation des friches, des projets coûteux que les collectivités ne peuvent mener seules. Sur d'autres enjeux comme la lutte contre les fuites d'eau dans les réseaux ou la rénovation thermique, il est possible de faire sans ou avec peu de subventions publiques, car ces actions génèrent des économies sur lesquelles les maires peuvent compter. Pour la rénovation thermique des bâtiments publics, l'enveloppe a été un peu revue à la baisse, dans la mesure où j'ai obtenu de la Caisse des dépôts d'augmenter de 2 milliards d'euros ses prêts aux collectivités, avec des taux très avantageux. Enfin, il y a une série de plus petites enveloppes concernant le vélo, le recyclage, etc.

Que pensez-vous de la proposition de loi sénatoriale visant à réduire les ambitions sur le zéro artificialisation nette ?

Je veux rappeler le sens de cette politique. Il n'a jamais été question de ne plus avoir de projets de développement, mais il faut partir d'un constat : en France, on artificialise plus qu'ailleurs. Or, l'artificialisation se fait aux dépens de nos terres agricoles ; elle constitue donc une menace pour notre souveraineté alimentaire.

Par ailleurs, sa réduction vise à mieux se protéger contre la violence des événements climatiques. On a vu les conséquences d'une surimperméabilisation dans une province comme celle de Valence, en Espagne. Des élus l'ont bien compris, notamment des présidents de région qui nous disent que, même si ça n'a pas été facile, ils ont fait le travail. Ils ne veulent plus qu'on revienne en arrière et qu'on déstabilise leur travail réalisé avec les communes. Il faut écouter ce que nous disent les élus qui se sont emparés de ce sujet.

Quelle sera votre position pour le suivi de ce texte ?

Nous allons essayer de revenir à des choses simples : poser des jalons intermédiaires et des objectifs, car toute politique a besoin de jalons, et donner de la souplesse aux élus locaux, parce qu'on ne peut pas fixer une règle nationale uniforme pour les 35 000 communes. N'essayons pas, non plus, de tout mettre dans la loi et faisons confiance aux élus locaux et aux préfets pour l'appliquer avec une marge de souplesse. Il faut, enfin, de la cohérence sur l'ensemble de nos politiques afin que notre fiscalité, nos aides et notre accompagnement en ingénierie facilitent justement la réutilisation des friches au lieu d'artificialiser de nouvelles terres.

Que dire des zones à faibles émissions (ZFE), menacées de suppression par les parlementaires ?

Là encore, recadrons le débat : les ZFE sont un sujet de santé publique. Les derniers chiffres de Santé publique France (janvier 2025) évoquent plus de 40 000 décès précoces par an, des mois d'espérance de vie perdue, avec des pathologies à tous les âges. C'est très sérieux et cela nous concerne tous. Pour autant, le gouvernement n'est ni sourd ni aveugle. Le dispositif suscite des craintes auxquelles il faut absolument répondre avec les maires. Nous proposons donc de recentrer le dispositif sur les deux agglomérations qui enregistrent des niveaux de pollution supérieurs aux seuils réglementaires en matière de particules fines et de dioxyde d'azote, à savoir, aujourd'hui, Paris et Lyon. Partout ailleurs, les collectivités seront libres d'agir.

Par ailleurs, je veux m'assurer que les petits rouleurs, qui contribuent peu à la pollution, puissent continuer de circuler. La loi prévoyait bien des dérogations, mais il faut les clarifier et rassurer. Pour ceux qui ne peuvent pas se passer de leur voiture polluante, il faut se concentrer sur les aides. Des aides sous condition de ressources existent, mais elles ne sont pas forcément connues. Je vais aussi relancer, en septembre, le leasing social et réserver une part de cette offre aux zones en dépassement. Personne ne doit être laissé sans solution.

Parlons maintenant du taux de recyclage du plastique, qui ne s'améliore malheureusement pas. Pensez-vous que cela oblige à mettre en place la consigne pour les bouteilles plastique ?

Sur le plastique, nous sommes quasiment les plus mauvais élèves de la classe en Europe. La France a un taux de recyclage (26%) qui la positionne en 26e position sur 27 pays européens. Nous sommes mauvais sur toute la chaîne : peu d'éco-conception, trop de produits plastiques mis sur le marché, et une collecte et un recyclage qui sont défaillants. Cela fait beaucoup, même s'il y a de grandes différences d'un territoire à l'autre !

J'entends les collectivités locales qui appellent à ne pas se précipiter sur la consigne pour les bouteilles en plastique. Cela risquerait de déstructurer le travail des collectivités locales qui sont en avance, sans pour autant apporter de solution aux collectivités en retard.

Mais dans le même temps, la Commission européenne nous avait donné un objectif de 50% de recyclage en 2026, qui, s'il n'est pas atteint, nous obligerait à mettre en œuvre la consigne. On devra donc, quoi qu'il arrive, négocier.

Si notre taux de recyclage est si faible, c'est aussi parce qu'un tiers de nos emballages plastiques ne sont pas recyclables. Dès le départ, on perd une partie du gisement. Ce qui oblige, derrière, les collectivités locales à recycler 90 % de leurs emballages si on veut

atteindre le seuil de 50 %. Bref, c'est complexe et c'est tout l'enjeu des concertations que j'ai lancées, avec l'idée d'avoir un vrai plan d'actions qui s'attaque à chaque étape de la filière. Il faut repartir du début, se demander pourquoi autant de plastique est mis sur le marché, réduire au maximum les plastiques non recyclables. Et puis il faut accompagner les collectivités en retard, notamment en milieu urbain et dans l'habitat vertical, comme dans les grands ensembles d'Ile-de-France et de Marseille où les taux de recyclage sont les plus faibles en moyenne.

C'est tout l'enjeu de ce plan d'action sur lequel je travaille et qui a été annoncé en Conseil de planification écologique. Je sais qu'il ne va pas suffire de faire une annonce politique pour régler le sujet. Il faut reprendre chaque maillon de la chaîne, avec les intercommunalités et les communes.

Concernant la filière REP sur les déchets du bâtiment, vous avez annoncé un moratoire et une volonté de refondation de la filière. Quels en sont les objectifs ?

Nous avons déjà fait beaucoup de choses dans cette filière REP. L'objectif d'avoir 1800 points de collecte a été atteint, les dépôts sauvages ont diminué, il faut continuer sur cette lancée avec les instruments existants.

Mais j'ai aussi entendu les critiques qui me sont remontées de partout, notamment de la filière bois. Les orientations envisagées conduisaient à défavoriser l'utilisation du bois de construction au moment où, théoriquement, nous devrions en utiliser plus pour faire de la capture carbone. C'est un problème de cohérence de nos politiques.

L'an dernier, nous avons dû sortir quatre arrêtés différents pour gérer le bonus-malus et la répartition des coûts de la filière, c'est un mauvais signal. Alors plutôt que de courir derrière les difficultés, j'ai décidé d'un moratoire de trois mois pour remettre tout le monde autour de la table. L'ensemble des acteurs a été réuni le 4 avril dernier pour faire un premier tour de table, à la suite duquel ils devaient me faire un retour écrit. J'entamerai ensuite un cycle de réunions, usage par usage, métier par métier, fédération par fédération. L'objectif est d'aboutir à une réunion finale d'arbitrage vers mai-juin, et de mener ensuite les consultations formelles, dont celle du public, pour avoir des projets de textes réglementaires qui interviendront avant l'année prochaine.

Le transfert des compétences eau et assainissement n'est désormais plus obligatoire. Que dire à ces communes qui préfèrent rester seules, face à ce futur climatique inquiétant ?

La loi a été promulguée, mais je tiens à rappeler que la résilience face au changement climatique se construit à plusieurs, en regroupant les expertises et les moyens. C'est ce qu'on a vu lors des périodes de canicule et de sécheresse : la proportion de communes en difficulté était cinq fois plus élevée parmi celles qui étaient isolées que parmi celles qui avaient transféré leurs compétences.

Je fais partie de ceux qui pensent qu'il n'y a pas forcément besoin d'une loi pour agir dans ce domaine. Bien au contraire. Je rappelle que j'ai fait le plan de sobriété énergétique sans une ligne, ni de texte législatif, ni de texte réglementaire. C'est l'un des plans qui a eu les résultats

les plus rapides et les plus efficaces de ces trois dernières années. Parce que chacun avait intérêt à ce que ça marche.

J'invite les communes à réfléchir à cette question simple : sur qui puis-je compter si j'ai un problème ? Par exemple, en montagne, les intercommunalités ne correspondent pas nécessairement à la cinétique des bassins versants. Ces communes vont devoir réfléchir à des alliances et à créer des périmètres de partage. Ce sera l'un des sujets que nous pourrons aborder lors de la conférence nationale sur l'eau que je prépare avec le Premier ministre. A nouveau, il s'agit de redescendre au plus près des territoires.

Il va falloir investir pour protéger l'accès à l'eau des habitants de chaque territoire, en quantité comme en qualité, en pensant aux évolutions climatiques à venir, en 2030, 2040, 2050, en faisant évoluer les projets et en privilégiant les solutions sans regret. Mon objectif, c'est de mettre en mouvement les élus et de déclencher les projets. Sur ces sujets, que ce soit sur l'adaptation au changement climatique ou sur l'accès à l'eau, nous n'avons plus de temps à perdre.